



Le 9 novembre 2021

Accès à la propriété : le CIC supprime le questionnaire de santé pour ses clients fidèles.

Au CIC, nous voulons que tous nos clients aient accès à la propriété sans discrimination liée à la santé.

Dans ce contexte, le CIC, entreprise à mission, met en place un nouveau dispositif solidaire, **visant la suppression pure et simple des formalités médicales pour ses clients fidèles, dans le cadre de l'achat de la résidence principale.**

Un dispositif CIC solidaire et inédit :

- **A compter d'aujourd'hui, nos clients fidèles n'auront plus à remplir de questionnaire de santé pour l'acquisition de leur résidence principale ;**
- **dès lors, ils n'auront plus de formalités médicales ;**
- **et ainsi, ils ne feront plus l'objet de surprimes ou d'exclusions liées à leur état de santé.**

Les conditions d'obtention :

- Réservé aux clients domiciliant leurs revenus principaux depuis 7 ans au CIC ;
- Montant assuré jusqu'à 500 000 € par emprunteur ;
- Assuré âgé de moins de 62 ans lors de la souscription.

Pour nos clients déjà titulaires d'une assurance emprunteur (correspondant à ces conditions) et faisant l'objet d'une surprime, cette surprime sera supprimée à compter du 1^{er} décembre 2021.

Le CIC fait le choix d'un modèle de banque et d'assurance universel qui mutualise les risques et qui offre une protection large face à la maladie, à l'invalidité et au décès.

L'initiative prise par le CIC, au sein du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, s'inscrit aussi dans le prolongement de la *Loi Evin* qui interdit la discrimination des malades dans les complémentaires santé et de la *Gender Directive* qui prohibe les écarts tarifaires entre les femmes et les hommes.

Ce choix d'universalité et de protection s'oppose à une vision discriminatoire, trop souvent relayée :

- Sous prétexte de concurrence accrue, la demande de résiliation à tout moment de l'assurance emprunteurs va en réalité aboutir à une **sélection médicale à outrance** et à un **renforcement des inégalités face à l'accès au crédit immobilier et à l'assurance**. Les jeunes clients en bonne santé bénéficieront d'offres d'assurance à prix cassés tandis que les plus âgés et en moins bonne santé verront leurs tarifs fortement augmenter et/ou seront exclus de l'accession à la propriété. C'est la double peine : la maladie et l'exclusion.
- **Nous voulons donc qu'un débat s'engage pour interdire toutes les discriminations liées à la santé dans le cadre de l'accès à la propriété et de l'assurance emprunteur pour donner à chacun les moyens de réaliser ses projets.**

Au CIC, nous pensons que c'est ça construire dans un monde qui bouge.

« Nous renforçons notre engagement en tant qu'entreprise à mission pour une société plus juste et inclusive, où la maladie et la profession ne sont pas des obstacles pour devenir propriétaire de son logement. A compter d'aujourd'hui, nous assurons donc le crédit immobilier de la résidence principale de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale » indique **Daniel Baal**, Directeur général du CIC.

**CAS CONCRETS
POUR LES CLIENTS CIC
ELIGIBLES AU DISPOSITIF**

Pour un prêt de 200 000 euros sur 20 ans

Laurent, 50 ans, cancer du pancréas récent

- Impossibilité d'accéder à la propriété liée au refus de l'assurance emprunteur
=> A compter d'aujourd'hui : accepté sans surprime ni exclusion

Jean, 43 ans, diabétique

- Surprime de 20 euros par mois (4 800€ sur la durée du prêt)
- Clause d'exclusion en cas de complications éventuelles liées à son affection (par exemple neurologiques ou cardiaques).
=> A compter d'aujourd'hui : plus de surprime, plus d'exclusion

Valérie, 55 ans, victime d'un accident vasculaire cérébral

- Surprime de 24 euros par mois (5 760€ sur la durée du prêt)
- Refus de la garantie incapacité de travail
=> A compter d'aujourd'hui : plus de surprime ni exclusion

Sandrine, 50 ans, rupture des ligaments croisés

- Exclusion liées à éventuelles suites et séquelles de son accident
=> A compter d'aujourd'hui : plus d'exclusion

**Pour nos clients actuels répondant aux conditions d'éligibilité,
les surprimes et exclusions seront supprimées à compter du 1^{er} décembre 2021.**

À propos du CIC

Banque de premier plan en France et à l'international, banque d'une entreprise sur trois en France, le CIC met à la disposition de 5,4 millions de clients un réseau français de plus de 1 800 agences et 19 500 collaborateurs ainsi que des relais internationaux dans 37 pays. Pour répondre aux besoins de tous les acteurs économiques et construire au quotidien une offre toujours performante, il conjugue les métiers de la finance, de l'assurance, de la téléphonie et des services technologiques de pointe à une grande solidité financière confortée par celle de sa maison-mère, Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe les caisses de Crédit Mutuel des fédérations Centre Est Europe (Strasbourg), Sud-Est (Lyon), Ile-de-France (Paris), Savoie-Mont Blanc (Annecy), Midi-Atlantique (Toulouse), Loire-Atlantique et Centre Ouest (Nantes), Centre (Orléans), Normandie (Caen), Dauphiné-Vivarais (Valence), Méditerranéen (Marseille), Anjou (Angers), Massif Central (Clermont-Ferrand) et Antilles-Guyane (Fort-de-France).

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe également la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et l'ensemble de ses filiales, notamment le CIC, Euro-Information, les Assurances du Crédit Mutuel (ACM), TARGOBANK, Cofidis, la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM), la Banque Transatlantique et Homiris.

Plus d'informations sur www.cic.fr

Contact presse

Aziz RIDOUAN : 06 01 10 31 69, aziz.ridouan@cic.fr